



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 5 mai 2025 à 19h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la **Loi sur les Cités et Villes**, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

25-05-05-6920

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 5 mai 2025 à 19 h 00.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 30 avril 2025;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en avril 2025;
 - 3. Rapport sur la situation financière investissement au 30 avril 2025;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en avril 2025;
 - 5. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 983-2025;
- D) Période d'information du maire;
- F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025;
- 10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 avril 2025;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1 Autorisation – Octroi de contrat- Tetra Tech - Surveillance des travaux de prolongement de la rue Cunningham et chemin Ridge;

- 20.2** Autorisation – Contrat à Drumco Énergie - Remplacement de l'inverseur automatique de courant au poste de pompage Poirier;
- 20.3** Autorisation - Contrat à Moteur Excel Électrique – Remplacement du moteur du surpresseur no 3 à la station de traitement des eaux usées;
- 20.4** Autorisation – Contrat à CMP Mayer – Achat d'appareils respiratoires;
- 20.5** Autorisation - Servitude de passage d'une conduite d'aqueduc – Parties de lots 6 659 011 et 6 623 409 – rue F.-Cleyne;
- 20.6** Autorisation - Retrait du lot 3 447 067 situé sur le chemin Ridge;
- 20.7** Autorisation - Fin de contrat – Refuge Chaby et chiens, contrôle animalier;
- 20.8** Autorisation - Octroi de contrat – SPCA Ouest – Contrôle animalier;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1** Autorisation – Emprunt par billets au montant de 496 700 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 915-2018 qui sera réalisé le 4 juin 2025;
- 30.2** Autorisation - Demande de contribution financière - Fondation Éducative CVR;
- 30.3** Autorisation – Tarification du prix de vente du livre du 200^e anniversaire de la Ville;
- 30.4** Autorisation – Demande de contribution financière - Olympiques spéciaux Québec-Suroît;
- 30.5** Autorisation - Demande de contribution financière – Soirée communaut;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1** Autorisation - Demande de dérogations mineures no. 2025-01 – Rue des Anciens-Combattants – Lot projeté 6 679 245 et lot 6 679 247;
- 40.2** Autorisation - Demande de dérogations mineures No 2025-02 – Projet intégré Rue Dalhousie – Lot 3 229 912;
- 40.3** Approbation – Plan d'aménagement et PIIA– Projet intégré Rue Dalhousie – Lot 3 229 912;
- 40.4** Autorisation – Demande de dérogations mineures no 2025-03 – Rue Lasselle – Lots 6 641 018 à 6 641 021 et 6 641 032 à 6 641 039;
- 40.5** Autorisation - Demande de dérogations mineures no 2025-04 – 163, rue Bouchette – Lot 3 229 883;
- 40.6** Autorisation - Demande de dérogations mineures no 2025-05 – Rue Pilon – Lot projeté 6 679 244 et lot 6 679 246;
- 40.7** Autorisation - Demande de dérogation mineure no 2025-06 – 91 rue Girard – Lot 3 229 834;

50 NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1** Autorisation - Embauche de monsieur Logan MacDonald – Pompier au Service de la Sécurité incendie;
- 50.2** Autorisation - Embauche de monsieur Pascal Roussel – Pompier au Service de la Sécurité incendie;

50.3 Autorisation - Embauche du personnel temporaire pour le camp de jour pour la saison 2025;

50.4 Autorisation - Modification au contrat de travail de madame Mélanie Langevin;

60 –VARIA

60.1

70 – RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

70.1 Monsieur Denis St-Cyr:

70.2 Madame Andrea Geary:

70.3 Monsieur Dominic Tremblay:

70.4 Monsieur Florent Ricard:

70.5 Monsieur Maurice Brossoit:

70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

25-05-05-6821 **Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 5 mai 2025 tel que présenté avec la modification suivante :

Ajout du sujet 60.1 - Droit de cité conféré au Royal Canadian Hussars.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 30 avril 2025

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 30 avril 2025 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 30 avril 2025

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 30 avril 2025 est déposée.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, Johanne Hébert, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière - Investissement au 30 avril 2025

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 30 avril 2025 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en avril 2025

En vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la liste des dépenses d'investissements autorisées au 30 avril 2025 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, Johanne Hébert, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement no. 983-2025

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), la greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le lundi 28 avril 2025, pour le Règlement no. 983-2025 décrétant une dépense de 1 420 000 \$ et un emprunt de 1 420 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Dalhousie – Phase II et du poste de pompage Poirier.

Période d'information du maire

Le 10 juin prochain, dès 16 h, le Carrousel de la Gendarmerie royale du Canada nous offrira un spectacle sur le terrain de la Foire. Les billets sont en vente à l'hôtel de ville et sur le site.

La ville a reçu une confirmation de la ministre des Affaires municipales, qu'une aide additionnelle de 135 359\$ lui est accordée dans le cadre du programme TECQ 2024-2028 pour financer des travaux d'infrastructures incluant les infrastructures culturelles, communautaires, sportives et de loisir.

Période de questions du public

Une période de questions est allouée aux personnes présentes dans la salle des délibérations, en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du lundi 7 avril 2025

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 avril 2025;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

25-05-05-6922

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 avril 2025 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du jeudi 17 avril 2025

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 17 avril 2025;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

25-05-05-6923

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 17 avril 2025 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Octroi de contrat- Tetra Tech - Surveillance prolongement de la rue Cunnigham et chemin Ridge

Considérant que la Ville a octroyé un contrat pour le prolongement de la rue Cunningham et d'une conduite pluviale le long du chemin Ridge à Les Entreprises C. Sauvé. par la résolution 25-04-17-6807;

Considérant qu'une surveillance des travaux est nécessaire durant la durée des travaux de construction;

Considérant l'offre de services professionnels reçue par la firme Tetra Tech se détaillant de la manière suivante :

Description	Montant avant taxes
1. Surveillance bureau - Travaux 2025	27 400 \$
2. Surveillance de chantier – Travaux 2025	38 900 \$
3. Surveillance bureau – Travaux 2026 et acceptation définitive	2 000 \$
4. Surveillance de chantier – Travaux 2026 et acceptation définitive	1 500 \$
Montant total :	69 800 \$

25-05-05-6924

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat de surveillance des travaux de construction du prolongement de la rue Cunningham et d'une conduite pluviale le long du chemin Ridge à Tetra Tech pour un montant de 69 800 \$, plus les taxes applicables.

Que la dépense relative à l'octroi de ce contrat soit financée à même le règlement d'emprunt 987-2025 suivant son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté

Contrat - Drumco Énergie Remplacement de l'inverseur automatique de courant au poste de pompage Poirier

Considérant que lors de la maintenance de la génératrice du poste de pompage Poirier, plusieurs composantes de l'inverseur automatique de courant ont grillé et que celui-ci a dû être remplacé d'urgence;

Considérant la facture no. 606808 de Drumco Énergie au montant de 7 622,22 \$ plus les taxes applicables pour les travaux de réparation de l'inverseur.

25-05-05-6925

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture no. 606808 au montant de 7 622,22 plus les taxes applicables à Drumco Énergie.

Que la dépense de 8 002,38 \$ soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02-414-30-526.

Adopté

Autorisation Contrat à Moteur Excel Électrique – Remplacement du moteur du surpresseur no 3 à la station de traitement des eaux usées

Considérant que le moteur du surpresseur no 3 a dû être remplacé à l'usine d'épuration;

Considérant la facture no 021641 reçue de Moteur Excel Électrique d'un montant de 11 192 \$ plus les taxes applicables pour l'acquisition d'un moteur 125 HP de surpresseur et son installation.

25-05-05-6926

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture no. 021641 au montant de 11 192 \$ plus les taxes applicables à Moteur Excel Électrique.

Que la dépense de 11 750,20 \$ soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02-414-00-526.

Adopté

Autorisation de contrat à CMP Mayer – Appareils respiratoires

Considérant que dans sa planification de gestion des équipements du service incendie, la Ville entend renouveler ses équipements et d'acquérir, notamment, deux (2) appareils respiratoires avec cylindres chaque année, et ce, jusqu'à ce que tous les appareils soient remplacés;

Considérant le contrat de CMP Mayer d'un montant de 28 335 \$ plus les taxes applicables pour l'acquisition de deux (2) appareils respiratoire, trois (3) parties faciales et quatre (4) cylindres;

25-05-05-6927

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture no. 129139 au montant de 28 335 \$ plus les taxes applicables à CMP Mayer.

Que la dépense au poste budgétaire 22-220-00-726 de 29 748,21 \$ soit financée à même une affectation du surplus accumulé non affecté.

Adopté

Servitude d'infrastructures et d'équipements publics – Aqueduc – Parties de lots 6 659 011 et 6 623 409

Considérant qu'une servitude de passage de conduite d'aqueduc en faveur du lot 3 230 089, propriété de la Ville de Huntingdon, est demandée pour les parties de lots 6 659 011 et 6 623 409 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Huntingdon, situés sur la rue F.Cleyn, Huntingdon, dont les lots appartiennent à la compagnie 9408-5206 QUÉBEC inc;

Considérant que cette demande de servitude réelle et perpétuelle de passage de conduite d'aqueduc au bénéfice du lot 3 230 089 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Huntingdon, à titre de fonds dominant, comprend le droit de poser, installer, exploiter, entretenir, remplacer, vérifier, modifier, déplacer, réparer, le droit de déblaiement et de passage par tout moyen de locomotion, en faveur de la Ville de Huntingdon et ses employés etc, et pour tout autres fins nécessaires;

Considérant que la compagnie 9408-5206 QUÉBEC inc; ne subit aucun préjudice résultant de cet empiètement;

Considérant que tous les frais de cette demande de servitude sont à la charge de la Ville de Huntingdon.

25-05-05-6928

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière, Denyse Jeanneau, à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de servitude d'empiètement.

Que le conseil mandate Me Nathalie Daoust pour rédiger l'acte de servitude.

Adopté

Retrait du lot 3 447 067 situé sur le chemin Ridge

Considérant que toute personne peut retraire un immeuble vendu pour taxes, au nom et pour le profit de celui qui en était le propriétaire au temps de l'adjudication, et ce, durant l'année qui suit la date de l'adjudication;

Considérant que la ville de Huntingdon désire exercer ce droit de retrait en regard au lot 3 447 067 au nom et pour le profit de Les Fermes Reidridge S.E.N.C.;

Considérant qu'il y a lieu de mandater Me Nathalie Daoust afin de préparer un acte visant le retrait de l'immeuble et l'inscription de cet acte au registre foncier;

25-05-05-6929

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière, Denyse Jeanneau, à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de retrait de l'immeuble désigné comme étant le lot numéro 3 447 067.

Que le conseil mandate Me Nathalie Daoust pour rédiger l'acte de retrait et l'inscription de cet acte au registre foncier.

Adopté

Fin de contrat – Refuge Chaby et chiens, contrôle animalier

Considérant que la Ville a octroyé un contrat à Refuge Chaby et chiens pour les services de contrôleur animalier par sa résolution no. 24-01-15-6430;

Considérant qu'il y a lieu de mettre un terme à cette entente de service.

25-05-05-6930

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal met fin au contrat avec l'entreprise Refuge Chaby et chiens en date du 5 mai 2025.

Adopté

Octroi de contrat – SPCA Ouest – Contrôle animalier

Considérant que SPCA Ouest a transmis une offre de services pour le contrôle animalier;

Considérant la soumission reçue de SPCA Ouest pour un montant mensuel de 500 \$, et ce, pour un contrat de 12 mois.

25-05-05-6931

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à l'entreprise SPCA Ouest selon l'offre de services au montant mensuel de 500 \$ plus les taxes applicables, et ce, pour une période de 12 mois.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste budgétaire 02-295-00-459.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Emprunt par billets au montant de 496 700 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 915-2018 qui sera réalisé le 4 juin 2025

Considérant que conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Huntingdon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 496 700 \$ qui sera réalisé le 4 juin 2025, réparti comme suit:

Règlement d'empruns #	Pour un montant de \$
915-2018	496 700 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 915-2018, la Ville de Huntingdon souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement.

25-05-05-6932

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 4 juin 2025;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 4 juin et le 4 décembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et la directrice générale et trésorière.

4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026	25 100 \$	
2027.	26 000 \$	
2028.	27 100 \$	
2029.	28 100 \$	
2030.	29 200 \$	(à payer en 2030)
2030.	361 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 915-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 4 juin 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté

Demande de contribution financière - Fondation Éducative CVR

Considérant que le Conseil municipal désire contribuer à la Fondation Éducative CVR pour leur campagne de financement de la remise des diplômes de la classe de finissants de 2025.

25-05-05-6933

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

De verser une contribution financière au montant de 300 \$ à la Fondation Éducative CVR d'Ormstown pour leur campagne de financement 2025.

Que la dépense de 300 \$ soit financée à même le budget prévu au poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

Tarification du prix de vente du livre du 200^e anniversaire de la Ville

Considérant que conformément au Règlement 985-2025 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la ville de Huntingdon, le Conseil municipal de Huntingdon doit autoriser par résolution le prix de certaines activités;

Considérant qu'un livre a été rédigé afin de relater les événements marquants des 200 ans d'histoire de la Ville de Huntingdon;

Considérant que le conseil doit fixer le prix de vente dudit livre.

25-05-05-6934

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal établit le prix de vente du livre «Huntingdon, 200 ans d'histoire» à 40 \$.

Adopté

Demande de contribution financière – Olympiques spéciaux Québec-Suroît

Considérant que le Conseil municipal désire contribuer à la campagne de financement de l'organisme Olympiques spéciaux Québec-Suroît visant à offrir un entraînement sportif de qualité à plus de 100 athlètes spéciaux dans 13 sports.

25-05-05-6935

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière au montant de 250 \$ à l'organisme Olympiques spéciaux Québec-Suroît;

Que la dépense de 250\$ soit financée à même le budget prévu au poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

Demande de contribution financière – Soirée CommunauT

Considérant que le Conseil municipal désire contribuer à la soirée CommunauT qui aura lieu à l'école primaire Heritage le 14 mai prochain.

25-05-05-6936

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

De donner quatre (4) laissez-passer familial pour couvrir l'admission de 2 adultes et de 2 jeunes âgés de 12 ans ou moins à l'évènement du Carrousel de la GRC, organisé par la Ville, qui aura lieu le 10 juin prochain;

Que la dépense de 120 \$ soit financée à même le budget prévu au poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Demande de dérogation mineure no. 2025-01 – Rue des Anciens-Combattants – Lots projetés 6 679 245 et 6 679 247

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage no. 512 visant à autoriser l'implantation dérogatoire de deux (2) bâtiments de type habitation multifamiliale (h₄) de huit (8) logements, a été déposée pour étude au Comité consultatif d'Urbanisme (CCU);

Considérant que la demande de dérogation mineure aura pour effet :

Lots projetés 6 679 245 et 6 679 247

- D'autoriser la construction de bâtiments de deux étages et demi (2½) alors que la norme prescrite est de deux (2) étages. - Tableau 5.5.1 Règlement de zonage 512;
- D'autoriser l'implantation des bâtiments dans la marge de recul avant à moins de 7.5 m minimums, soit à 4.55 m. - Tableau 5.5.1 Règlement de zonage 512.

- D'autoriser une largeur d'allée d'accès au stationnement de moins de 6.10 m, soit de 3.05 m du fait que le projet prévoit une ouverture commune à la rue d'une largeur de 3.05 m pour chacun des deux lots. – Article 19.1.3 et 19.1.6 du règlement de zonage 512.

Lot projeté 6 679 245

D'autoriser, l'implantation du bâtiment dans la marge de recul latérale droite à moins de 3.9 m, soit 2.7 m et de permettre une marge de recul latérale combinée de moins de 7.8 m, soit 6.7 m - Tableau 5.5.1 Règlement de zonage 512.

Considérant les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'approuver la demande de dérogation mineure ;

Considérant que toute personne intéressée peut se faire entendre du conseil au moment de l'étude de ce dossier.

25-05-05-6937

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon accorde la dérogation mineure visant à autoriser l'implantation dérogatoire de deux (2) habitations multifamiliales (h₄) de huit (8) logements sur les lots projetés 6 679 245 et 6 679 247 situés sur la rue des Anciens-Combattants.

Que ces dérogations soient conditionnelles à l'implantation d'un élément séparateur (clôture ou haie de cèdres) dans la cour arrière entre les lots 6 679 245 et 6 679 247 et les lots 6 679 244 et 6 678 246 situés sur la rue Pilon ainsi que le lot 3 229 527.

Adopté

**Demande d'approbation de dérogation mineure No 2025-02 –
Projet intégré rue Dalhousie – Lot 3 229 912**

Considérant qu'un plan relatif à un projet intégré de construction résidentielle de cinq (5) bâtiments de type multifamilial (h₄), de 32 logements chacun, a été déposé ;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage no. 512 visant à autoriser certains éléments dérogatoires du projet intégré a été déposée pour étude au Comité consultatif d'Urbanisme (CCU);

Considérant que la demande de dérogation mineure aura pour effet :

- D'autoriser que deux (2) bâtiments soient de 3.5 étages au lieu de 3 étages tout en respectant la norme maximale de 15 m de hauteur, soit 11.35 m – Article 5.7.4 d) Règlement de zonage 512;
- D'autoriser que trois (3) bâtiments soient de 4 étages au lieu de 3 étages tout en respectant la norme maximale de 15 m de hauteur, soit 13.2 m – Article 5.7.4 d) Règlement de zonage 512;
- D'autoriser l'implantation des aires de stationnement à moins

de 5 m des bâtiments principaux - Article 5.7.4 c) du Règlement de zonage 512;

- D'autoriser que certains bâtiments soient implantés à moins de 7.5 m des lignes latérales du terrain, soit 4.65 m. – Article 5.7.4 c) Règlement de zonage 512.

Considérant les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'approuver la demande de dérogations mineures ;

Considérant que toute personne intéressée peut se faire entendre du conseil au moment de l'étude de ce dossier.

25-05-05-6938

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon accorde les dérogations mineures visant à autoriser certains éléments dérogatoires d'un projet intégré de cinq (5) bâtiments de type multifamilial (h₄) de 32 logements situés sur la rue Dalhousie, lot 3 229 912.

Que le promoteur respecte le plan d'aménagement paysager et l'implantation des végétaux tel que présenté au plan du projet déposé le 15 avril 2025 et préparé par CARTA, architecte designer en date du 28-02-2025.

Adopté

Demande d'approbation d'un plan d'aménagement (PA) et d'un PIIA – Projet intégré Rue Dalhousie – Lot 3 229 912

Considérant qu'un plan relatif à un projet intégré de construction résidentielle de cinq (5) bâtiments de type multifamilial (h₄), de 32 logements chacun, a été déposé ;

Considérant que tout projet intégré doit faire l'objet d'une approbation d'un plan d'aménagement détaillé présentant la localisation précise des usages quant à leur caractère, implantation, dimensions et détails des espaces verts et qu'à cet effet, les dispositions de l'article 5.7.2 du règlement no 512 relatives au projet intégré s'appliquent;

Considérant que dans tout projet intégré, les bâtiments doivent refléter une conception architecturale d'ensemble et avoir une apparence qui traduit bien le projet intégré, soit par les matériaux de revêtement extérieur utilisés, les formes ou les couleurs employées et qu'à cet effet, les dispositions du règlement no. 637-2001 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) s'appliquent ;

Considérant que le plan du projet tel que déposé présentait certains éléments dérogatoires, lesquels ont fait l'objet d'une demande de dérogatoires mineures qui a été approuvée.

25-05-05-6939

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ainsi que le plan d'aménagement d'un projet intégré de cinq (5) bâtiments de type multifamilial (h₄) de 32 logements chacun, situé sur la rue Dalhousie, lot 3 229 912.

Adopté

Dérogation mineure no 2025-03 – Rue Lasselle – Lots 6 641 018 à 6 641 021 et 6 641 032 à 6 641 039

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage no. 512 visant à autoriser l'implantation dérogatoire d'habitations unifamiliales jumelées a été déposée pour étude au Comité consultatif d'Urbanisme (CCU);

Considérant que la demande de dérogation mineure aura pour effet :

- D'autoriser que la largeur des bâtiments principaux de type maison unifamiliale jumelée soit de 5.49 m au lieu d'une largeur prescrite de 6.5 m minimum – Zone HB-12;

Considérant les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'approuver la demande de dérogation mineure ;

Considérant que toute personne intéressée peut se faire entendre du conseil au moment de l'étude de ce dossier.

25-05-05-6940

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon accorde la dérogation mineure visant à autoriser la largeur dérogatoire de bâtiments d'habitations unifamiliales jumelées situés sur la rue Lasselle, lots 6 641 018 à 6 641 021 et 6 641 032 à 6 641 039.

Adopté

Demande de dérogation mineure no 2025-04 – 163, rue Bouchette – Lot 3 229 883

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage no. 512 visant à autoriser l'implantation dérogatoire d'un bâtiment accessoire (cabanon) a été déposée pour étude au Comité consultatif d'Urbanisme (CCU);

Considérant que la demande de dérogation mineure aura pour effet :

- D'autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire (cabanon) d'une superficie de 20.09 m² au lieu de 18.50 m² - Article 8.4 du règlement de zonage numéro 512;
- D'autoriser que le bâtiment accessoire soit implanté dans une marge de recul latérale droite de 0 mètre alors que le règlement stipule que les marges arrière et latérales d'un cabanon ou une remise sans fenêtre du côté des voisins ne peuvent être situées à moins de 1 mètre des limites de l'emplacement – Article 8.4 du règlement de zonage 512.

Considérant les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'approuver la demande de dérogation mineure ;

Considérant que toute personne intéressée peut se faire entendre du conseil au moment de l'étude de ce dossier.

25-05-05-6941

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon accorde la dérogation mineure visant à autoriser la superficie et l'implantation dérogatoire d'un bâtiment accessoire (cabanon) sur le lot 3 229 883.

Adopté

Demande de dérogation mineure no 2025-05 – Rue Pilon – Lots projetés 6 679 244 et 6 679 246

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage no. 512 visant à autoriser l'implantation dérogatoire de deux (2) bâtiments de type habitation multifamiliale (h₄) de six (6) logements, a été déposée pour étude au Comité consultatif d'Urbanisme (CCU);

Considérant que la demande de dérogation mineure aura pour effet :

Lots projetés 6 679 244 et 6 679 246

- D'autoriser la construction de deux (2) bâtiments de type multifamilial de deux étages et demi (2½) alors que la norme prescrite est de deux (2) étages. - Tableau 5.5.1 Règlement de zonage 512;
- D'autoriser l'implantation des deux bâtiments dans la marge de recul avant à moins de 7.5 m minimums, soit à 4.6 m. - Tableau 5.5.1 Règlement de zonage 512.
- D'autoriser une largeur d'allée d'accès au stationnement de moins de 6.10 m, soit de 3.05 m (ouverture commune à la rue d'une largeur de 3.05 m pour chacun des deux lots). – Article 19.1.3 et 19.1.6 du règlement de zonage 512.

Lot projeté 6 679 244

- D'autoriser l'implantation du bâtiment dans la marge de recul latérale droite à moins de 3.9 m, soit 3.38 m et de permettre une marge de recul latérale combinée de moins de 7.8 m, soit 7.38 m - Tableau 5.5.1 Règlement de zonage 512.

Considérant les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'approuver la demande de dérogation mineure ;

Considérant que toute personne intéressée peut se faire entendre du conseil au moment de l'étude de ce dossier.

25-05-05-6942

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon accorde les dérogations mineures visant l'implantation dérogatoire de deux (2) habitations multifamiliales de six (6) logements sur la rue Pilon, lot projeté 6 679 244 et lot 6 679 246.

Que ces dérogations soient conditionnelles à :

- ❖ L'implantation d'un élément séparateur (clôture ou haie de cèdres) dans la cour arrière entre le stationnement du projet intégré prévu sur les lots 6 679 244 et 6 679 246 et celui du projet intégré prévu sur les lots 6 679 245 et 6 678 247 sur la rue des Anciens-Combattants;
- ❖ L'implantation d'une clôture entre le lot 6 679 246 et 3 229 527 selon les dispositions prévues au règlement de zonage 512.

Adopté

Demande de dérogation mineure no 2025-06 – 91 rue Girard – Lot 3 229 834

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage no. 512 visant à autoriser l'implantation dérogatoire de l'agrandissement du bâtiment principal a été déposée pour étude au Comité consultatif d'Urbanisme (CCU);

Considérant que la maison étant construite avant le 31 janvier 1989 bénéficie d'un droit acquis quant à son implantation, soit avec une marge de recul latérale droite de 0.40 mètre alors que le tableau 5.5.1 sur les normes d'implantation stipule que la marge latérale doit être d'un minimum de 1.98 mètre;

Considérant que la demande de dérogation mineure aura pour effet :

- D'autoriser l'agrandissement du bâtiment de type unifamilial dans la marge de recul latérale droite à moins de 1.98 m, soit 0.4 m - Tableau 5.5.1 Règlement de zonage 512.

Considérant les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'approuver la demande de dérogation mineure ;

Considérant que toute personne intéressée peut se faire entendre du conseil au moment de l'étude de ce dossier.

25-05-05-6943

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon accorde la dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal situé au 91 rue Girard, lot 3 229 834.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Embauche de monsieur Logan MacDonald–Pompier au Service de la Sécurité incendie

Considérant que monsieur Logan MacDonald est à l’emploi de la Ville au département des travaux publics et est présent sur le territoire de la Ville durant le jour;

Considérant que monsieur MacDonald a reçu la formation Pompier 1, étant pompier pour le service de sécurité incendie de Godmanchester;

Considérant la recommandation du directeur du Service de la Sécurité incendie, monsieur Marc Voyer.

25-05-05-6944

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l’unanimité :**

De nommer monsieur Logan MacDonald à titre de pompier au sein du Service de la Sécurité incendie de la Ville de Huntingdon.

Que la période de probation d’une année, requise pour les nouveaux pompiers, soit réalisée sous la supervision du directeur du service des incendies, lequel devra fournir au Conseil municipal une évaluation au terme de cette période.

Adopté

Embauche de monsieur Pascal Roussel – Pompier au Service de la Sécurité incendie

Considérant que monsieur Pascal Roussel est à l’emploi de la Ville au département des travaux publics et est présent sur le territoire de la Ville durant le jour;

Considérant la recommandation du directeur du Service de la Sécurité incendie, monsieur Marc Voyer.

25-05-05-6945

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l’unanimité :**

De nommer monsieur Pascal Roussel à titre de pompier au sein du Service de la Sécurité incendie de la Ville de Huntingdon.

Que la période de probation d’une année, requise pour les nouveaux pompiers, soit réalisée sous la supervision du directeur du service des incendies, lequel devra fournir au Conseil municipal une évaluation au terme de cette période.

Adopté

Embauche du personnel temporaire pour le camp de jour pour la saison 2025

Considérant que le Camp de jour de la Ville de Huntingdon débutera le 25 juin 2025, et ce, jusqu’au 15 août 2025;

Considérant que la Ville doit procéder à l’embauche d’animateurs pour son camp de jour de la saison estivale 2025 ;

Considérant que le choix des étudiants a été sélectionné par le coordonnateur Samuel Julien.

25-05-05-6946

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise l'embauche des étudiants suivants pour le camp de jour de la période estivale 2025, selon les conditions de l'entente.

Nom	Poste
Anne-Sophie Décarie	Coordonnatrice
Ariane Caza	Coordonnatrice
Naomie Racine	Animatrice
Kendra Oldham	Animatrice
Melanie Natachequan	Animatrice
Maxence St-Onge	Animateur
Aurélie El-Zayed	Animatrice
Maddison Lindsay	Animatrice
Emma Ness	Animatrice

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02 701 51 141.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec l'emploi.

Adopté

Modification au contrat de travail de Mélanie Langevin

Considérant que le conseil municipal désire modifier les conditions de travail de la comptable, madame Mélanie Langevin;

Considérant que madame Langevin est à l'emploi de la Ville depuis le 7 août 2023 et qu'elle remplit sa tâche de façon exemplaire.

25-05-05-6947

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise la modification du contrat de travail de madame Langevin en rapport au nombre de semaines de vacances octroyées à compter de l'année 2025.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02 130-00-141.

Adopté

60. VARIA

Droit de cité conféré par la Ville de Huntingdon au Régiment du Royal Canadian Hussars

Considérant que le Régiment Royal Canadian Hussars est un descendant des escadrons de la cavalerie de la milice de notre Ville et de notre région;

Considérant les services rendus et le devoir bravement exécuté depuis la formation des unités mères du régiment Royal Montreal

Cavalry dont le régiment du 50e Bataillon de la milice canadienne - Huntingdon Borderes, en l'année mil huit cent soixante-dix (1870) avec le 69e Régiment (Lincolnshire Sud) et l'artillerie de volontaires de Montréal (Montreal Cavalry), pour repousser une incursion des Fenians à travers la frontière à Trout River;

Considérant que le Royal Canadian Hussars a été impliqué dans la cérémonie de la présentation des couleurs du régiment du 50^e Bataillon Huntingdon Borderes par le Prince Arthur, Duc de Connaught, lesquelles reposent dans l'église St-John's.

25-05-05-6948

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil de la Ville de Huntingdon confère au Régiment du Royal Canadian Hussars, en vertu de la présente résolution, le droit de cité de ladite ville de Huntingdon et tous les droits et privilèges qui s'y rattachent, à perpétuité, d'y entrer et de défiler dans ses rues, voies publiques et voies rapides, sans obstacle ni intervention, et en toutes occasions drapeaux et décorations de drapeaux flottant, baïonnettes fixées aux canons et au son des musiques.

Que ce droit de cité soit accordé et reconnu comme un mémorial à tous les officiers et hommes dudit régiment et à ses prédécesseurs qui ont contribué à sa glorieuse histoire, qui ont donné leur vie sur l'autel de la liberté, en s'acquittant de leur devoir et en méritant pour leurs camarades et tous ceux qui les ont suivis les honneurs maintenant reconnus et assurés à perpétuité par leurs concitoyens ici inscrits.

Adopté

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr : L'Office d'habitation a tenu une réunion.

Mme Andrea Geary : L'assemblée générale annuelle du Marché fermier aura lieu le 15 mai prochain. Le Marché débutera ses activités estivales le 21 mai prochain.

M. Dominic Tremblay : La réalisation des activités du 200^e anniversaire de la ville avance très bien. La publicité pour la venue du Carrousel de la gendarmerie royale du Canada est déjà produite. La Ville recherche des bénévoles pour les aider dans les diverses activités.

M. Florent Ricard : Aucun sujet.

M. Maurice Brossoit : Aucun sujet.

M. Rémi Robidoux : Il a présidé une rencontre du Comité consultatif d'urbanisme dont les demandes de dérogations mineures ont été soumises à la présente séance.

Monsieur Gerhard Schmid CPA a préparé le rapport financier 2024 de la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon. Au 31 décembre 2024, la régie présentait un déficit accumulé de 65 515 \$.

Il remercie tous les employés de la ville pour leur bon travail.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

25-05-05-6949

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 19 h 50.

Adopté

André Brunette, maire

Denyse Jeanneau, greffière